

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 5 (1876)
Heft: 7

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

jours été le premier de sa classe, et que, trois ans de suite, il a eu le prix au concours du canton ? Ma voisine ne se laissa pas convaincre. Elle exigea que son pot fut vidé et les rillettes pesées de nouveau. — L'opération faite, la charcutière fut forcée de donner tort à son fils. Notre écolier avait pesé à la fois le contenant et le contenu, sans déduire du poids total le poids du pot.

D'après ce que je lis dans votre feuille, il n'est pas rare que des faits analogues se produisent. Vos bons conseils contribueront à en diminuer le nombre ; et, quand les instituteurs les auront mis à profit, ils nous formeront des ouvriers, des agriculteurs intelligents et sachant tirer tout le parti désirable de l'instruction qu'ils auront reçue. »



CORRESPONDANCES.

I

Du Valais, le 20 mai.

Notre département de l'Instruction publique vient de publier un compte-rendu renfermant quatre tableaux sur la situation de nos écoles primaires. — Le premier de ces tableaux indique le nombre des élèves et des maîtres ou maîtresses avec les traitements alloués à chacun d'eux. On constate que la somme des traitements de notre personnel enseignant a subi une augmentation de 20,627 francs pour l'année scolaire 1874-75.

Le tableau N° 2 donne un aperçu des salles d'école et du matériel scolaire. D'après ce tableau, on voit qu'il nous reste encore beaucoup à faire sous ce rapport. En effet, une salle de classe spacieuse et bien aérée est une chose indispensable ; or, cela nous manque encore dans bien des localités. Il faut bon gré malgré que l'Etat voue une plus grande attention à cette importante affaire. Nous avons encore des salles de classe où il y a à peine le volume d'air nécessaire pour 20 élèves et où cependant on est obligé d'en réunir une cinquantaine à la fois. Voilà de quoi compromettre la santé et des maîtres et des élèves, voilà ce qui explique pourquoi, dans certaines écoles, les absences pour causes de maladie sont si fréquentes ! Outre cela que de taquineries suscitées par les parents au maître qui, pour respirer à l'aise, est obligé d'ouvrir de temps à autre une fenêtre, la porte de la salle de classe, afin d'en renouveler l'air. De suite l'on se plaint que les enfants gèlent en classe, et que c'est le régent qui en est cause. Pour arriver à un bon résultat il faut que l'Etat surveille avec le plus grand soin la construction des nouveaux bâtiments

d'école, dans les campagnes surtout, parce que nos bons paysans comptent l'air pour rien et ignorent que chaque élève pendant une classe de 3 heures respire de 3 à 4 mètres cubes d'air et qu'il n'y a rien de pis pour altérer la santé qu'un air corrompu et vicié. Qu'on ne perde pas de vue que la santé, est le plus précieux des biens et que l'instituteur en a plus besoin que tout autre ?

Pour ce qui est du matériel des classes, je me bornerai à dire que dans bien des localités, l'étude de la géographie est rendue impossible faute de carte. Pourtant cette branche ne doit pas être négligée surtout depuis qu'elle fait partie du bagage scientifique que doit posséder tout citoyen suisse apte au service militaire.

Ce qu'il y a de curieux en ceci, c'est que la première visite de MM. les inspecteurs, est surtout faite en vue de contrôler l'état du matériel de nos écoles et de savoir s'il est au complet. Aussi chaque année, fidèles à leur consigne, ils prennent scrupuleusement note des objets manquant et, qu'il me soit permis d'ajouter entre parenthèse, qu'il y a au moins dans certaines communes 10 à 15 ans que l'inspecteur enregistre dans son rapport, qu'il manque des cartes géographiques. On peut juger par là dans quelle douce paix reposent la plupart de ces rapports une fois arrivés au chef-lieu !....

Passons maintenant au troisième tableau qui fait mention de la durée exacte de chaque école en jours et demi-jours, des absences à l'école et enfin des visites des commissions scolaires. — Je ne m'arrêterai, pour ce qui concerne ce tableau, qu'aux absences. D'une part, notre loi scolaire affirme que l'instruction est gratuite et obligatoire, et d'autre part, on constate que l'obligation de faire fréquenter l'école a été abandonnée au bon plaisir des autorités communales qui se sont bien gardées, du moins la majeure partie, de sortir de leur apathie naturelle. Aussi, si le Valais tient un rang peu honorable parmi les Etats confédérés sous le rapport de l'instruction de ses recrues, il est hors de doute qu'il le doit en grande partie à la négligence des autorités communales qui n'ont pas obligé leurs ressortissants à fréquenter les classes. Il faut que désormais l'Etat agisse plus qu'il ne l'a fait jusqu'ici, et qu'il fasse sortir de leur incurie ces administrations indolentes et paresseuses, car il y va de l'honneur du canton.

Pour contrôler les absences, le département envoie à chaque maître d'école, par l'intermédiaire de ses inspecteurs, un registre matricule où le régent est obligé de consigner les absences de ceux qui viennent en classe avec la date de leur entrée et de leur sortie. Il me semble que, d'après ce registre, le département peut difficilement avoir une idée exacte de la fréquentation des écoles. Par exemple, dans certaines communes, une partie des élèves entre un mois ou deux après l'ouverture des classes pour en sortir aux premiers rayons du soleil du printemps

en sorte qu'il peut arriver qu'une école ait très-peu d'absences notées bien que bon nombre d'élèves n'aient fréquenté l'école que quelque mois en hiver. Ensuite, ceux qui doivent venir et ne viennent pas ne sont nullement portés sur ce registre puisqu'on ne doit inscrire que ceux qui ont paru aux écoles et non tous ceux qui ont l'obligation de la réquenter. Je pense que si, par exemple, le département demandait combien pour % il y a d'absences ou la moyenne par élève, il aurait une idée bien plus exacte de la fréquentation et des absences. Si on procédait ainsi j'aimerais savoir ce que diraient nos autorités cantonales, qui ont proclamé l'instruction obligatoire, quand elles verraient que dans quelques localités les abstentions seraient du 50 % ?...

Le quatrième tableau donne l'exposé de la situation de chaque école au point de vue de l'instruction avec le nom des régents ou régentes en regard. Ce tableau est un excellent stimulant pour nos instituteurs, car tous tiendront à avoir une place plus honorable dans les prochains rapports.

II.

Du Valais, le 14 juin.

Il faut que je donne quelques mots de réponse à M. R. J., instituteur, qui s'attaque à ma dernière correspondance qui a eu le très-grand tort de ne pas lui plaire. Il prétend, ce brave instituteur, que c'est donner des coups d'épingle à la vérité que de dire « que quelques-unes de nos conférences d'instituteurs ne sont pas fréquentées comme elles devraient l'être. » Pour preuve, il cite son arrondissement où il ne s'est produit aucune absence, dit-il, comme si tout le pays était renfermé dans cet arrondissement modèle. Je dis modèle, car je ne puis pas en dire autant de celui auquel j'appartiens puisque c'est bien rare de voir plus de la moitié des instituteurs de l'arrondissement aux conférences ! J'ajouterai même qu'une fois ou l'autre, c'était tout au plus s'il y en avait le quart. D'après cela, M. R. J. trouvera que ce n'est pas exagérer et surtout que ce n'est pas sortir des limites du vrai que de dire que quelques-unes de nos conférences ne sont pas fréquentées comme elles devraient l'être.

Quant à l'accusation gratuite que mon contradicteur me prête de « mettre en doute le zèle et la bonne volonté de notre corps enseignant » elle n'existe que dans son imagination ; que les lecteurs du *Bulletin* ne s'en mettent donc point en peine, car tout le monde comprend quelle dose de dévouement et de zèle un régent doit posséder pour enseigner avec nos modiques traitements.

Les quelques chiffres sur l'école normale ne lui ont pas paru exacts non plus. En ceci de deux choses l'une, ou M. R. J., instituteur, a voulu profiter de cette circonstance pour mettre en relief ses connaissances mathématiques, ou il n'a pas compris que de notre école normale, qui

compte actuellement une trentaine d'élèves, il n'en pouvait sortir que quinze chaque année et non trentre, puisque les cours sont de deux ans. Demander ensuite, comme le fait malicieusement mon contradicteur, ce qu'on fait des quinze autres élèves qui doivent demeurer encore une année à l'école normale, c'est se faire soi-même son procès ; en effet, personne, à part M. R. J., ne se serait avisé d'adresser une pareille demande tellement la réponse est simple....

Pour terminer sa critique mon contradicteur assure « qu'il n'y aura jamais pénurie d'instituteurs chez-nous. » J'aurais bien aimé que M. R. J. nous ait dit sur quoi il basait son assertion. Qu'il me soit permis de lui faire observer que la commission chargée de la vérification de la gestion du pouvoir exécutif n'est pas du tout du même avis. Voici ce que nous lisons dans le compte-rendu des débats de notre Grand Conseil :

Ecole normale. « La commission a visité les deux écoles normales établies à Sion..... Elle a été satisfaite de la tenue de ces écoles. Seulement elle a remarqué que le nombre des élèves, surtout à l'école normale des *aspirants-instituteurs*, n'était pas suffisant pour répondre aux exigences scolaires et aux besoins de l'enseignement »..... M. Bioley, chef du département, partage, de son côté, les craintes de la commission en ce qui concerne les vides qui ne manqueront pas de se produire dans les rangs du personnel enseignant, vides qui *commencent* déjà à se faire sentir et qui iront toujours en s'élargissant si l'on ne révisé pas la loi sur l'instruction au moins en ce qui concerne les traitements....

Voilà je pense des hommes aussi autorisés que M. R. J. instituteur, et assurément encore mieux placés pour juger de notre situation. Comme on le voit, mon contradicteur ne pourrait soutenir son assertion en présence d'hommes aussi compétents sur la matière.

J'espère que ces quelques lignes suffiront pour remettre M. R. J. de sa mauvaise humeur, et lui prouver que si quelqu'un est sorti des limites du vrai, ce n'est assurément pas moi. R.

ÉCHOS DE LA SUISSE ALLEMANDE

et de l'Allemagne.

Bavière rhénane. Spire. — La réunion de l'association catholique d'éducation qui eut lieu le 6 juin à Spire a très-bien réussi. Des discours furent prononcés par M. le curé Becker de Spire, M. Wassermann, de Neuysenbourg près Francfort et M. Huth, de Permasens et ensuite par MM. les régents Möhr, de Schaidt et Weirs, de Kaiserslantern, et enfin par M. Reinker, cordier, de Leimersheim, un orateur populaire. Le clergé a prouvé